

AVIS PUBLIC

Second projet de règlement n° 39-5-2017 modifiant le règlement de zonage

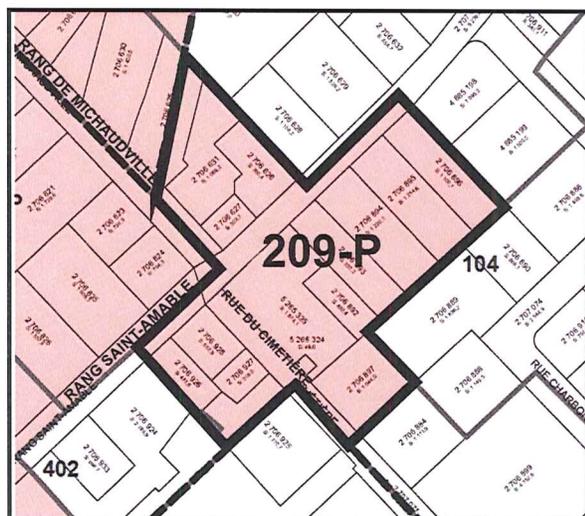
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 7 février 2017 le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 39-5-2017 intitulé : «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage voirie (garage municipal) dans la zone 209-P.*».

La disposition contenue dans ce second projet de règlement peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-joint. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.



Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Si la disposition contenue au second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, celle-ci pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal situé au 165, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 13^e jour du mois de février 2017



Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière